

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique qui concerne la prise du contrôle exclusif de la société « Aluflexpack AG » par la société « Constantia Flexibles GmbH », filiale indirecte de la société « One Rock Capital Partners ».

Conformément à l'article 13 de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur indirect :** La société « One Rock Capital Partners »;
- **l'acquéreur direct :** La société « Constantia Flexibles GmbH »;
- **La cible :** La société « Aluflexpack AG ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Secteur des emballages flexibles.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le premier avril 2024.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu une notification d'un projet de concentration économique relatif à la prise du contrôle exclusif de la société « Aluflexpack AG » par la société « Constantia Flexibles GmbH », filiale indirecte de la société « One Rock Capital Partners ».

Les activités des entreprises concernées sont les suivantes :

- « One Rock Capital Partners » est une société de capital-investissement dont le siège social est situé à New York (États-Unis d'Amérique) et se concentre sur les investissements en actions de contrôle dans des sociétés de marché intermédiaire. « One Rock Capital » gère des fonds qui investissent dans des sociétés de portefeuille opérant dans divers secteurs, y compris la chimie et les procédés, la fabrication et la santé spécialisées, la fabrication et la distribution alimentaire ainsi que les services commerciaux et environnementaux ;
- La société « Constantia Flexibles GmbH » est un producteur mondial de produits d'emballage flexibles dont le siège social est situé en Autriche. Ses produits sont principalement à base d'aluminium (feuilles), de film et de papier et le portefeuille de produits comprend des produits d'utilisation quotidienne tels que l'alimentation, les produits laitiers, les aliments pour animaux de compagnie, les solutions d'emballage flexibles pour les produits ménagers et de soins personnels, les produits pharmaceutiques et médicaux ainsi que les boissons ;
- La société « Aluflexpack AG » est une société anonyme suisse cotée en bourse dont le siège social est situé en Suisse. Ladite société est un producteur et un fournisseur de solutions d'emballage flexible utilisées pour diverses applications.

Fait à Rabat le 21 mars 2024.